

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Etaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2023-68 portant sur
l'adhésion du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France à
l'association coTer numérique

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai
de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

Délibération 2023 – 68

Objet

Adhésion du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France à l'association coTer numérique

La coTer numérique est une association loi 1901 qui regroupe les collectivités territoriales françaises, et aborde les problématiques liées au numérique et aux systèmes d'information. Cette association existe depuis 34 ans et regroupe tout type de collectivité territoriale.

Adhérer au CoTer permettrait aux agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France (CIG) :

- d'intégrer les différents réseaux de l'association (DSI, RSI DSIN, DSIT, ...);
- d'accéder gratuitement au congrès annuel des acteurs du numérique des collectivités territoriales (plus de 140 partenaires présents ; plus de 60 ateliers techniques avec la possibilité de d'organiser des parcours thématiques).
- de bénéficier d'une proximité avec certains organismes institutionnels, tels que la DINUM, l'ANSSI ou cybermalveillance.gouv.fr.

Le coût de l'adhésion au coTer numérique représente une cotisation annuelle de 480€.

La présente délibération a pour objet d'approuver l'adhésion du CIG à l'association coTer numérique et d'autoriser le président à signer le bulletin d'adhésion, joint en annexe.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Considérant l'intérêt, pour le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France d'adhérer à l'association coTer numérique ;
- Vu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Approuve l'adhésion à l'association coTer numérique ;
- Autorise le président à signer le bulletin d'adhésion, ainsi que toute pièce s'y rapportant ;
- Approuve l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours et suivants.

Pour extrait conforme,



Le président,

Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Demande d'adhésion

Collectivité :

Personne représentant la Collectivité :

Fonction :

Adresse :
.....

Coordonnées du DSI :

Nom – Prénom :

Téléphone :

Email :

Je soussigné,demande que la Collectivité que je représente, soit admise comme membre de l'Association **coTer numérique**. Cette demande est faite conformément aux statuts dont j'ai eu connaissance, par ailleurs j'accepte que la liste des membres de l'Association soit donnée sur simple demande à tout membre qui en fait la demande.

Je vous adresse par mandat administratif le règlement de ma cotisation annuelle d'un montant de :

Montant des cotisations cocher la case concernée :

- 160 €** pour les collectivités de moins de 20.000 Habitants
 320 € pour les collectivités de 20.000 à 60.000 Habitants
 480 € pour les collectivités de plus de 60.000 Habitants
(exonéré de TVA art 293b du CGI)

pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à l'ordre du **coTer numérique.**

DOMICILIATION

Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	02277	00050041055	84

IBAN : FR76 3000 3022 7700 0500 4105 584 - SOGEFRPP

Fait àle

Bulletin à retourner à :

coTer numérique
Antoine TRILLARD
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES

[email : antoine.trillard@coter-numerique.org](mailto:antoine.trillard@coter-numerique.org)

Association loi 1901

Siège social :

coTer numérique
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES

N°SIREN : 424 658 128
N° SIRET : 424 658 128 00063
Code APE : 9499Z

TVA intracommunautaire
FR64 : 424 658 128

Siège Administratif :

coTer numérique
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES
<http://www.coter-numerique.org>

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com